

Drôme Hebdo
Peuple Libre

AVIS IMPORTANT

Le tarif d'insertion au millimètre d'annonce légale de 40 signes et espaces, fixé par l'arrêté interministériel du 21 décembre paru au journal Officiel du 24 décembre 2017 est dans le département de la Drôme de 1,95 € pour l'année 2018. Aucune remise, ni ristourne n'est autorisée (article 5).

Annonces administratives



COMMUNE DE MONTBOUCHER-SUR-JABRON

AVIS D'APPEL D'OFFRES

1 - Dénomination de la collectivité qui passe le marché : Commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON

2 - Mode de passation du marché : Procédure adaptée.

3 - Objet du marché : Aménagement et mise en valeur du centre ancien du village entre la chapelle Saint-Blaise et l'église Saint-Martin

Tranche Unique : Lot 00 : Généralités tous corps d'état ; **Lot 01 :** désamiantage-déplombage-démolition ; **Lot 02 :** Terrassements-voies-assainissement eaux pluviales ; **Lot 03 :** Gros œuvre-maçonnerie-pierre de taille ; **Lot 04 :** Revêtements de sols-mobiliers urbains ; **Lot 05 :** Serrurerie-métallerie ; **Lot 06 :** Éclairage public ; **Lot 07 :** Aménagements paysagers-espaces verts.

4 - Délais d'exécution : Le délai global d'exécution pour l'ensemble de l'opération est de 8 mois incluant une période de préparation (1 mois). Il comprend les congés payés et 15 jours prévisibles d'intempéries.

5 - Modalités d'obtention des dossiers : Les dossiers peuvent être obtenus auprès : www.drome-hebdo.fr/marches-publics/

6 - Adresse où les offres doivent être adressées : M. le Maire de Montboucher-sur-Jabron - 45, rue Fortuné Jacquier - 26740 MONTBOUCHER-SUR-JABRON.

7 - Date limite de réception des offres : Vendredi 27 juillet 2018 à 16 heures.

8 - Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre : 90 jours.

9 - Critères de choix : Lot 1 : Désamiantage-déplombage-démolition ; Lot 2 : Terrassements-voies-assainissement eaux pluviales ; Lot 3 : Gros œuvre-maçonnerie-pierre de taille ; Lot 4 : Revêtements de sols-mobiliers urbains ; Lot 5 : Serrurerie-métallerie ; Lot 6 : Éclairage public ; Lot 7 : Aménagements paysagers-espaces verts.

Cinq références équivalentes sur des opérations similaires sur les cinq dernières années.

Pour l'ensemble des lots : Déclaration du candidat (arrêté du 4 mai 1994 modifié, volet 1 et 2) ; Certificats attestant du dépôt des déclarations et du paiement : De l'impôt sur le revenu (ou impôts sur les sociétés, de la T.V.A., des cotisations sociales ; Garanties techniques et financières offertes par les entreprises, prix, moyens mis en œuvre ; Mémoire technique et justificatif.

10 - Renseignements complémentaires :

D'ordre administratif : Mairie Manuelle HERY - Tél. 04 75 46 08 14.

D'ordre technique : Architecte du Patrimoine, DPLG - 8, av. du 45ème Régiment de Transmissions - 26200 MONTÉLIMAR - Tél. 04 75 52 18 87.

DP Ingé - Etudes techniques - Economie de la construction - Quartier Les Echaunes - 290, chemin de Margerie - 26740 MONTBOUCHER-SUR-JABRON - Tél. 04 75 04 91 20 - Portable 06 31 99 73 00.

11 - Date d'envoi à la publication : 3 juillet 2018.

1808834

COMMUNE DE JAILLANS

Le conseil municipal de JAILLANS a délibéré le 25 juin 2018 pour approuver le PLU. La délibération d'approbation est affichée en mairie.

1808686

EXTRAIT DE L'AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 19 JUIN 2018

Au cours de sa réunion du mardi 19 juin 2018, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Drôme a émis un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale déposée auprès de la commune de Grignan, relative à la création d'une surface de vente de 1 312 m² après extension de la surface de vente de 317 m² à l'enseigne « **Intermarché** », déposée par la SAS **ORMARINE** sise Zone artisanale - Plaine de Bouveyri à GRIGNAN (26230).

Conformément aux dispositions de l'article L.752-17 du Code de commerce, cet avis est susceptible de recours dans le délai d'un mois auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) - Télédac 121 - 61, boulevard Vincent Auriol - 75703 PARIS Cedex 13.

Valence le 26/06/2018, le Préfet
1808782

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET

L'arrêté préfectoral n° 26-2018-06-22-005 du 22 juin 2018 concerne le captage de la Fontaine du Loup situé sur la commune de SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET au bénéfice de la commune de SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET. Cet arrêté porte :

- Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection - Autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

Une copie de cet arrêté est à la disposition du public en mairie de SAINT-SAUVEUR-GOUVERNET, en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques) et sur le site Internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr).

1808595

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS

COMMUNE DE MONTAULIEU

L'arrêté préfectoral n°26-2018-06-22-004 du 22 juin 2018 concerne le captage de Prayal situé sur la commune de MONTAULIEU au bénéfice de la commune de MONTAULIEU. Cet arrêté porte :

- déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection - autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public

- déclaration du prélèvement. Une copie de cet arrêté est à la disposition du public en mairie de MONTAULIEU, en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques) et sur le site Internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr).

1808488

PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS

COMMUNE DE JONCHÈRES

L'arrêté préfectoral N°2018-06-20-002 du 20 juin 2018 concerne le captage des Graves situé sur la commune de JONCHÈRES au bénéfice de la commune de JONCHÈRES. Cet arrêté porte :

- déclaration d'utilité publique des ouvrages de prélèvement et de dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection

- autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

Une copie de cet arrêté est à la disposition du public en mairie de JONCHÈRES, en préfecture de la Drôme (bureau des Enquêtes Publiques) et sur le site Internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr).

1808491

COMMUNE DE JAILLANS

Le conseil municipal de JAILLANS a délibéré le 25 juin 2018 pour instaurer le Droit de préemption Urbain. La délibération est affichée en mairie.

1808684

COMMUNE DE GRANGES-LÈS-BEAUMONT

M. le Maire de Granges les Beaumont communique :

Par délibération en date du 20 juin 2018, le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure de Révision du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération est affichée et consultable en mairie de Granges les Beaumont.

1808521

Constitution de société

Par acte SSP à CHAROLS du 28/06/2018, il a été constitué une société :

Forme sociale : SARL.

Dénomination :

VIRTEM

Siège : 180, Av du Midi - 26450 CHAROLS.

Objet : La commercialisation et la réalisation de formations, vidéos, podcasts, livres, séminaires, articles numériques, marques, espaces publicitaires ou services de toutes natures dans le domaine de la formation, du marketing, du conseil et de l'audit, notamment par voie électronique.

Durée : 99 ans.

Capital social : 8 888 euros.

Gérance : Mme Jingjing BOURSALY et M. David BOURSALY demeurant ensemble 180, Av du Midi - 26450 CHAROLS.

Immatriculation : RCS de ROMANS.
1808598



Etude de Mes Catherine TREIZE et Jean MAHLER Notaires associés à MONTIGNY-LES-METZ (Moselle) 7, allée du Maire STEINMETZ

Suivant acte reçu par Maître Jean MAHLER, de la Société Civile Professionnelle « Catherine TREIZE - Jean MAHLER, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à MONTIGNY LES METZ, 7, Allée du Maire STEINMETZ, le 25 juin 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :

SCI DISYLA

Siège social fixé à : ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE (26770) - 800, route de Nyons.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital social : Mille euros (1 000,00 EUR) divisé en 100 parts de Dix euros (10,00 EUR) chacune. Le capital social est entièrement constitué par des apports numéraires.

Cession de parts : toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Didier LIENHART, et son épouse Madame Sylvie RICHARD, demeurant ensemble à LONGEVILLE-LES-METZ (57050) - 22, rue de la Jeunesse. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS.

Pour avis, le Notaire
1808455

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/07/2018 il a été constitué une société

Dénomination sociale :

L'AME DU SPORT

Siège social : 25, rue André Lhote - 26000 VALENCE.

Forme : SASU.

Capital : 1 000 Euros.

Objet social : Vente d'article de sport personnalisé et objet publicitaire.

Président : M. Morgan ARMENIER demeurant 2565 bis, chemin de la Plaine - 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE élu pour une durée indéterminée.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS-SUR-ISÈRE.

1808775

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTÉLIMAR du 30/06/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale :

VILLAS CONCEPT ET TRADITION

Siège social : 200, route de Marseille - 26200 MONTÉLIMAR.

Objet social : La conception, la commercialisation, la réalisation et la construction de maisons individuelles de toutes structures, maçonnerie générale ; L'activité de maître d'œuvre, de bureau d'étude en bâtiment ; Le négoce de matériaux et de matériel ; intermédiaire financier, intermédiaire des opérations bancaires. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; La participation, directe ou indirecte, par tous moyens de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros.

Cogérance : M. Frédéric SAINT-TAGNE, demeurant 3, Lotissement du Grès Chemin du Grès - 84830 SE-RIGNAN-DU-COMTAT ; M. Suat TOP, demeurant 6, rue Notre Dame - 84100 ORANGE aux fonctions de cogérant de la Société pour une durée indéterminée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS-SUR-ISÈRE.

Pour avis, la Gérance
1808515

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à EURRE en date du 21/06/2018, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

HORS D'EAU

Siège Social : 131, Jardin Des Artisans, Za Brunelle - 26400 EURRE.

Objet : Plomberie, zinguerie, couverture.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 3 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

Président : Damien Nicolas Bernard MAJAL demeurant 450, Route des Pelats - 26150 SAINT-JULIEN-EN-QUINT.

Immatriculation : RCS de ROMANS.

Pour avis, le Président
1808688

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/06/2018 il a été constitué une société.

Dénomination sociale :

LA DEMEURE DE CYBELE

Siège social : 2, place de l'Eglise - 26230 COLONZELLE.

Forme : SAS.

Nom commercial : LA DEMEURE DE CYBELE

Capital : 1 000 Euros.

Objet social : Exploitation d'un gîte rural, chambre et table d'hôtes et plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires.

Président : Madame Sandra YONCOURT demeurant 2, place de l'Eglise - 26230 COLONZELLE, élu pour une durée de 3 années.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre un associé et ses descendants, cession soumise à agrément dans les autres cas.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS-SUR-ISÈRE.

1808480



Drôme Hebdo
Peuple Libre

CONTACT ANNONCES LEGALES

Véronique GUILLOTTE
Véronique FIAT

7, avenue de Verdun - BP 116
26001 VALENCE Cedex

Tél. : 04 75 86 20 09
Fax : 04 75 86 20 02

annonces.legales@drome-hebdo.fr

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VALENCE en date du 18/06/2018, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

RONSSS

Siège social : 2, place Edmond Regnault, Chemin des Huguenots - 26000 VALENCE.

Objet : Logistique et préparation de commandes, tous services de prestations sur Internet. Le commerce en gros et de détail de tous types de produits par internet en France et à l'étranger.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 100 euros.

Président : M. Roni ROUMY demeurant au 14, Grande Rue - VALENCE (26000).

Agrement : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

Immatriculation : RCS de ROMANS.

Pour avis, le Président
1808678

Aux termes d'un acte ssp en date du 26/06/2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière.

Dénomination :

BALOO

Siège social : 135, route des Reys - 26270 MIRMANDE.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers en pleine et nue-propriété.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 €.

Cession de parts : - agrément libre entre associé, - agrément obtenu à l'unanimité des associés dans les autres cas.

Gérance : Jean-David CHALENDARD demeurant Bastide des mézanges quartier Boulognaire 26270 MIRMANDE

Immatriculation : RCS de ROMANS.
1808677

Drôme Hebdo
Peuple Libre

7 avenue de Verdun - BP 116
26001 Valence cedex - Tél. 04 75 86 20 00
www.drome-hebdo.fr
redaction@drome-hebdo.fr

PEUPLE LIBRE est édité par la SA à conseil de surveillance H.C.R (Hebdomadaires catholiques régionaux), siège social : 18 bis, rue Lalande 01003 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 23 80 50, au capital de 885 978,40 €. Durée 50 ans.

Associés : La Manche Libre, Sogemedia

Conseil de surveillance : Bernard BIENVENU, Président

Directeur : Jean-Pierre DE KERRAUL, Président et Directeur de publication

Benoit LECLERC, Directeur général

Directeur délégué, Rédacteur en chef : Nicolas BERNARD

Publicité locale : Tél. 04 75 86 20 00 publicite@drome-hebdo.fr

Publicité régionale : PHR CENTRE-EST
Tél. 06 60 17 14 89

Publicité nationale : Espace PHR, 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01 45 23 44 10

Abonnement 1 an : papier : 69 € - numérique : 57 €

Commission paritaire : n° 1122 C 79761
ISSN : 1630-6783

Impression : DIGITAPRINT, Avesnes-sur-Helpe.

Origine du papier : France / Norvège

Certification Papier produit à partir de fibres IFCGD

(Issus de Forêts Certifiées Gérées Durablement).

Ptot : 0,022

